



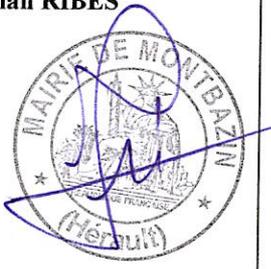
DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL du 12 avril 2023

Présents : Mmes Laurence ARTERO-MOREL, Nathalie ARTIGNAN, Brigitte CASADO-JAILLET, Hélène DEVILLER, Marie-Antoinette FISHER, Stéphanie GAUTIER
M.M. Frank ALEXIS, Paul AMOUROUX, François BONHOMME, Aurélien DALOZ, Bertrand LEMOIGNE, Jean-Claude PINTÉGNÉ, Josian RIBES

Procuration : Mme Anne-Marie ANTERRIEU a donné procuration à Mme Hélène DEVILLER
Mme Sophie LAUX-ROBERT a donné procuration à M. Aurélien DALOZ
Mme Jocelyne PY a donné procuration à Mme Marie-Antoinette FISCHER
Mme Marjorie RIBES a donné procuration à M. Bertrand LEMOIGNE
M. Stéphane BEDEL a donné procuration à Mme Laurence ARTERO-MOREL
M. Philippe LORINQUER a donné procuration à Mme Stéphanie GAUTIER

Absents : M. David HURTADO, Yves LEGUAY, Yannick SERIN, Pierre TROUCHE

Secrétaire de séance : Hélène DEVILLER

Nombre de Membres En exercice : 23 Présents : 13+6 proc. Votants : 19
Date convocation 07/04/2023 Date d'affichage 07/04/2023
Acte rendu exécutoire Date transmission à la Préfecture le 14/04/2023
Le Maire, Josian RIBES  

Objet : Vote des subventions aux associations 2023

Vu les articles L 2311-1, L 2311-7, L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs au vote du budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal ;
Monsieur le Maire propose l'examen des subventions aux associations, sur la base de la répartition suivante :

Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230412-2023-DELIB-15-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023

Associations	2023
Amicale Sapeurs Pompiers	600
Amnesty Internationale	300
Aquarium	1500
Arena Judo Club	1200
Badminton	260
Bazin Biou	1800
Chasse	400
Chorale les Ans Chanteurs	400
CRPM	400
Etoile Sportive Montbazinoise	800
Fanny Pétanque	300
Forum de Montbazin	400
Graine de Citoyen	500
Joie de vivre	700
Jumelage	1500
Kdanse	1500
La Vène en scène	300
Les Zarzélés	1600
MJC	900
Montcoeurbazin	700
N'Joy Danse	200
Tae Kwon Do	300
Tennis Club	1000
UNC	400
TOTAL	17960

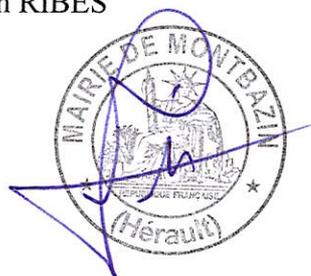
Il est précisé que l'association Les Forçats de la Vène et l'école de rugby Vigne de Thau n'ont pas déposé de demandes au titre de l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Approuve les subventions aux associations au titre de l'année 2023 telles qu'indiquées au tableau ci-dessus,
- Inscrit au compte 6574, la somme correspondante pour un montant total de 17 960€.

Ainsi fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus.

Le Maire,
Josian RIBES



Accusé de réception en préfecture
034-213401656-20230412-2023-DELIB-15-DE
Date de réception préfecture : 17/04/2023